

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 2
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 08 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de novembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice GENTES Laurent
 GRAIL Jérôme PERBET Yoann ROUSSET Cédric

Absent(s) excusé(s): DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence

Secrétaire de séance : ROUSSET Cédric

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Dépenses d'investissement 2024

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte
D/21	155 496.64 €	0	155 496.64 €
D/458101	0	15 100 €	15 100 €
D/458102	0	35 000 €	35 000 €
		TOTAL	205 596.64 €

AR Prefecture

043-214301442-20241112-2024_027-DE
Reçu le 19/11/2024

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées 205 596.64 * 25% = 51 399.16 €

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget 2025, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 51 399.16 €, répartis de la façon suivante :

Chapitre/Article	Libellé	Montant
2131	Bâtiments Publics	6 000 €
2132	Bâtiments Privés	6 150 €
2135	Installations générales, agencement, aménagement	11 303 €
2151	Réseaux de voirie	26 946 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
TOTAL		51 399 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20241112-2024_027-DE
Reçu le 19/11/2024